

# PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL NATIONAL DU DEVELOPPEMENTS DES LIGUES ET DES  
TERRITOIRES N° 1/2017  
Vendredi 24 mars 2017  
FFA Avenue Pierre de Coubertin PARIS

<b>Présidence</b>	Jean-Marc BERAUD (BRE)
<b>Présents</b>	Félix ANTONIETTI (COR), Daniel ARCUSET (N-A), Jo BARON (P-L), Claude CHERY (MAR), Julien DELLAN (GUA), Alain BULOT (BFC), Alain BUTTE (CEN), Marcel FERRARI (ARA), Jean-Jacques GODART (I-F), Rémi STANGRET (G-E), Jean-François ROUILLE (PCA), André VOIRIOT (NOR)
<b>Excusé</b>	André ALBERT (OCC)
<b>Assistent</b>	Eric ALBERT (représentant André ALBERT - OCC), Jean-Marie BELLICINI, Joël CANAPA, Alain MARTRES, Anne TOURNIER-LASSERVE, Patrice GERGES, Anne-Marie VANSTEENE Elsa PILLETTE, Cyril SAVIDAN

## 1. PRESENTATION DES MISSIONS DU CONSEIL

En ouverture de cette première réunion du Conseil national du développement des Ligues et des territoires (CNDLT), Jean-Marc BERAUD explique tout l'intérêt de cette nouvelle structure.

Au-delà des textes officiels, la création de cette instance lui apparaît comme une avancée d'importance pour aller vers plus de démocratie au sein des instances fédérales.

Ce Conseil doit en effet permettre de créer une communication verticale allant dans les deux sens, de faire remonter des messages, des constats, des propositions venant du terrain concernant la mise en œuvre du Plan de développement fédéral.

Mais, ce qui paraît aussi très important et même essentiel, c'est de créer une communication horizontale, de confronter les expériences locales et territoriales, les projets, et aussi exposer ce qui fonctionne bien, les réussites, mais aussi ce qui ne fonctionne pas bien ou pas du tout.

Combien d'entre nous, ajoute Jean-Marc BERAUD, ont consulté les sites des autres ligues pour savoir comment appréhender la communication sur tel ou tel sujet, pour aller rechercher de l'information en se disant : comment font-ils pour mettre en œuvre telle ou telle action ?

Il s'agit donc de créer des liens qui ne se limitent pas à une inter-région. Ce Conseil doit être un lieu d'échanges, de réflexions, de propositions d'actions et de mutualisation pouvant permettre une mise en place harmonieuse et efficace du Plan de développement fédéral sur l'ensemble du territoire et au profit de chaque territoire.

Les sujets de réflexion sont nombreux et multiples : les emplois, les équipements, la gestion du haut niveau, l'ETR, le suivi régional, les matches inter-Ligues, le développement des nouvelles pratiques et en particulier le volet sport santé, les relations territoriales entre les structures déconcentrées, le CNDS, les CTS, les formations, le domaine médical, la mise en valeur et reconnaissance des Officiels, les relations avec le Handisport et Sport Adapté, liste non exhaustive.

Et il conclut en disant : « Nous avons à inventer ensemble. »

Il présente ensuite les missions officielles du CNDLT, observatoire du développement des Ligues qui coordonne et garantit la bonne mise en place des actions du Plan de développement fédéral dans chaque territoire.

Le CNDLT fait des propositions d'actions innovantes au Bureau fédéral à travers la mutualisation de bonnes pratiques.

Il est consulté et donne son avis sur des propositions impliquant le développement des Ligues.

Le Président de la FFA, André GIRAUD souhaite la bienvenue à tous. Il est très heureux de constater que presque tous les Présidents de Ligues assistent à ce Conseil. C'est une instance nouvelle de concertation pour la bonne conduite du Projet fédéral. Ce type de réunion doit permettre un partage des principaux axes du Plan fédéral en relation avec les réalités territoriales.

La nouvelle organisation territoriale n'est en effet pas évidente. Tout cela va prendre du temps. Il s'agit donc de connaître les préoccupations des Présidents de Ligues et de voir comment la FFA peut apporter son aide.

André GIRAUD a passé récemment au siège de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes une journée qui a permis des échanges très riches.

Il rappelle un point important de son programme : aider les clubs, par exemple dès cette saison en apportant une aide pour les déplacements des athlètes participant aux Championnats de France Cadets-Juniors-Espoirs et élite ainsi qu'aux équipes classées lors des Championnats de France de cross.

Du fait d'une séance de travail avec le Directeur général, il s'excuse de ne pas pouvoir assister à l'intégralité de cette réunion.

## 2. PRESENTATION DES ACTIONS REALISEES SUR LA PRECEDENTE OLYMPIADE

Elsa PILLETTE et Cyril SAVIDAN présentent un bilan des Conventions d'objectifs signées pour 3 ans avec 12 ligues. 8 conventions se terminent et on peut constater une grande hétérogénéité dans les actions entreprises.

Chaque ligue avait ciblé 2 ou 3 actions pour répondre à une carence, optimiser une pratique. Le secteur le plus concerné a été l'athlétisme santé loisir (11 ligues), puis l'athlétisme des jeunes (7 ligues), l'athlétisme sur piste (4 ligues), l'athlétisme hors stade (3 ligues). Une seule ligue a mis en place une action concernant l'athlétisme de haut niveau.

Il y a eu aussi des actions transversales concernant le maillage du territoire. 6 Ligues ont mis en œuvre des actions concernant la professionnalisation des structures, 3 la structuration des clubs et une sur le développement de l'athlétisme au féminin.

Elsa PILLETTE souligne que 2017 est une année de finalisation. Il s'agit donc de voir si ces conventions ont répondu aux attentes des ligues avant d'envisager la suite.

Un tour de table permet à chaque Président de Ligue de donner son ressenti.

Dans le Grand-Est, les 3 ligues ont signé une convention. Jean-Marie BELLICINI tire un bilan positif pour l'Alsace, même s'il est variable selon les actions entreprises. Rémi STANGRET constate que les 3 ligues avaient choisi des actions similaires. Il a apprécié tout particulièrement l'aide apportée à la création d'un circuit trails.

Pour la Nouvelle Aquitaine, 2 ligues sur 3 ont signé une convention. En Aquitaine, les actions ont concerné un circuit des meetings, l'athlé santé loisir et une action sur un équipement de stade. Daniel ARCUSET constate que la 3<sup>ème</sup> année a été plus compliquée avec une seule action qui sera subventionnée, mais globalement, la convention a été un vrai plus qui a permis d'actionner des leviers.

En Limousin, même satisfaction avec la mise en place d'un circuit trails et l'embauche d'une personne.

En Bretagne, la convention n'a été signée qu'en 2016. L'action concerne l'athlé santé loisir et se met en place progressivement.

Dans les Pays de la Loire, l'action principale qui a été très positive, concernait le haut niveau avec des colloques et des stages où étaient conviés des athlètes et leurs entraîneurs. C'est à pérenniser. Une autre action concernait l'athlé santé loisir avec l'utilisation de Diagnoform.

Jo BARON regrette qu'on n'ait pas toujours connaissance des actions des Coachs Athlé Santé.

Elsa PILLETTE précise qu'il y a un travail de questionnement sur la recherche de leviers, certaines actions ayant été positives, d'autres moins, tout cela en lien avec le Plan de développement.

Jean-Marc BERAUD a constaté que les réunions préparatoires avaient permis de mieux déterminer les forces et les faiblesses de sa ligue.

Rémi STANGRET souligne l'importance de l'aide de la FFA pour lancer un projet.

En Île de France, Jean-Jacques GODARD confirme que sa ligue a bien été « radiographiée ». Grâce à la convention, l'athlé santé loisir est devenue une activité très importante

Dans le Centre Val de Loire, il s'agissait d'abord de réunir les forces de l'athlétisme sur un territoire disparate, de mettre à plat les non-dits, puis de trouver des axes de développement. Alain BUTTE s'est donc attaché à créer une osmose au sein de la ligue en lien avec les départements. La convention a été très appréciée car elle a contribué à l'embauche de 3 personnes et à la création de clubs.

Jean-Marc BERAUD propose que chaque Président de ligue fasse un bilan écrit pour expliquer le point de départ, la méthodologie, les actions entreprises.

Chaque ligue peut déjà envoyer ses fiches-actions et des fiches d'étape avec un bilan provisoire.

Ces retours seraient ensuite diffusés pour que se mettent en place de « bonnes pratiques ».

Rémi STANGRET pense qu'il faut contacter dans les anciennes ligues la personne en charge de chaque action.

Anne-Marie VANSTEENE confirme qu'il faut enclencher une mise en réseau, les départements travaillant souvent séparément. C'est une dynamique à initier pour que chaque ligue puisse prendre les bonnes idées d'autres ligues.

Jean-Jacques GODARD regrette que certains départements ne fassent rien ou quasiment rien.

### 3. RETOUR DES LIGUES SUR LES PREMIERES SEMAINES DE LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

En Occitanie, aucune des deux ligues n'a signé de convention. Aujourd'hui Eric ALBERT constate que la mise en commun des compétences n'est pas facile et que l'éloignement géographique complique la situation.

Les deux cross implantés cet hiver sur deux zones n'ont pas donné satisfaction. Il y aura un nouveau découpage géographique pour les compétitions estivales.

Des difficultés existent aussi pour finaliser la fusion financière.

Les relations avec les Comités départementaux sont bonnes.

Le pilotage des salariés est difficile en attente d'un Plan de développement.

Eric ALBERT aimerait l'aide de la FFA pour des réunions préparatoires.

En PACA, Jean-François ROUILLE constate que la fusion a été bien anticipée grâce entre autre au bon travail effectué par les commissions préparatoires. L'ETR travaillait en commun depuis un an dans les deux anciennes ligues. Donc peu de problèmes sinon des disparités entre départements.

En Nouvelle Aquitaine, un gros travail préparatoire avait été également réalisé avec de nombreuses réunions sur toutes les questions administratives, financières, etc.

Les 3 anciennes ligues ont été divisées en 4 territoires.

Il n'a pas été simple d'obtenir tous les documents administratifs des anciennes ligues, contrats, conventions, etc.

Un état des lieux des fiches de poste des 10 salariés a été fait. Il s'agit maintenant de mettre en place un mode de fonctionnement commun.

André VOIRIOT constate en Normandie une disparité entre départements. Il y avait 2 listes en présence, ce qui n'a pas facilité les choses, mais la situation s'améliore. Les finances sont saines. Pas de problème avec les 3 salariés.

Mais le fonctionnement n'est quand même pas simple. Il y a un problème de stades ; les bénévoles trouvent les déplacements trop longs. Un Plan de développement aidera à l'harmonisation des pratiques.

En Auvergne Rhône-Alpes, Marcel FERRARI pensait que la fusion serait facile à mettre en œuvre car les deux régions travaillaient déjà en inter-région et de 2002 (ouverture du stadium Jean Pellez à Aubière) à 2012 (inauguration de la halle Diagana à Lyon), les athlètes rhônalpins étaient très nombreux à se rendre en Auvergne l'hiver.

Mais la fusion a été très rapide et le mot « absorption » était un peu choquant.

Administrativement tout se met en place ; sportivement aussi avec la création de deux zones, légèrement différentes l'été et l'hiver.

La mise en œuvre est cependant rendue difficile de par la taille du territoire avec des zones de montagne. Le siège de la Ligue est à Bourgoin-Jallieu à presque 5 heures de route d'Aurillac.

L'Auvergne n'a pas pour le moment de stade à 8 couloirs et il y a des départements où l'athlétisme survit.

Alain BULOT fait un constat identique sur la grande étendue géographique de la Bourgogne Franche-Comté avec des disparités géographiques et des structures situées aux quatre coins de la région.

L'histoire commune des deux régions a facilité la fusion. Les CTS travaillaient déjà ensemble de façon complémentaire, tout comme les 3 salariés.

Tout se passe au mieux avec une équipe de bonne volonté, un Vice-président sportif et un Vice-président administratif. Le siège est à Dijon mais il y a une antenne en Franche-Comté, à l'Isle-sur-le-Doubs.

Un regret : le départ d'un Coach Athlé Santé (CAS) qui a préféré repartir travailler en usine. Ses activités de CAS ne permettaient pas de pérenniser son emploi.

Marcel FERRARI souligne l'importance de la structure d'accueil. Il faut vraiment une volonté de l'ensemble d'un club. La ligue peut coordonner, aider les clubs à mutualiser, proposer, si besoin aux CAS des prestations lors de manifestations de la ligue.

La ligue organise des rassemblements de CAS avec des marcheurs licenciés et non-licenciés. Sa ligue a en effet un agrément tourisme qui permet d'organiser des séjours de tourisme sportif.

Alain BUTTE rappelle que pour le ministère des sports, les activités santé sont très importantes. Il bénéficie par exemple d'une personne dans le cadre d'un service civique, qui anime trois fois/semaine des activités d'athlé santé entre 12 et 14h.

Ce type d'emploi représente une véritable opportunité.

Claude CHERY explique que la Martinique n'a pas signé de Convention d'objectifs. La situation est difficile avec des problèmes d'équipements, des pistes pas entretenues et un très faible engagement des collectivités locales.

La ligue n'a pas d'agent de développement et travaille en fait dans l'urgence.

Jean CANAPA constate que ces fusions, même si elles ont été imposées et malgré les difficultés rencontrées, ne sont pas remises en cause. Contrairement à d'autres fédérations tout le monde a bien joué le jeu et ne demande pas de retour en arrière.

Le problème des ressources humaines est apparu après la concrétisation de la fusion et c'est cette question qui va conditionner la réussite des projets.

On vit aujourd'hui l'hétérogénéité des territoires avec de petits départements, de grandes distances. Les élus doivent prendre conscience qu'on contribue à l'aménagement du territoire.

Félix ANTONIETTI souligne pour la Corse les problèmes liés à l'insularité. Une nouvelle équipe s'est mise en place et tout se passe bien, même s'il est difficile de faire bouger les choses. Il n'y a plus de CTS depuis 8 mois et il y a donc beaucoup de travail à faire. Un challenge de trails vient d'être créé que tous les coureurs hors stade apprécient.

#### 4. EVOLUTION DES MISSIONS DES CADRES TECHNIQUES ET PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

Patrice GERGES évoque le Projet de performance fédérale (PPF). C'est un cadre pour les CTS placés dans les territoires.

Un CTS a deux supérieurs, le hiérarchique en la personne du Directeur régional de la jeunesse et des sports et un fonctionnel, le DTN.

Le PPF qui couvrira la période allant jusqu'en 2024 prend en compte la singularité des territoires.

Parmi les points importants il y a bien sûr le haut niveau, l'accès au haut niveau et la détection pour amener une Equipe de France performante en 2024.

Les missions des CTS entrent dans le cadre général du PPF mais les lettres de mission tiendront compte de la politique générale des territoires, en lien avec les Présidents de ligues.

Il va donc s'agir de construire avec les CTS et avec les Présidents de Ligues un projet cohérent en ayant à l'esprit que le nombre de CTS va régulièrement diminuer. Il y en a eu 18 en moins en 8 ans. La baisse attendue risque de continuer sur ce même rythme. Il faut donc anticiper, penser au métier de CTS du futur. Leur rôle va continuer à évoluer.

Anne-Marie VANSTEENE précise que les CTS apportent une aide technique à un projet politique qui est la déclinaison du Projet fédéral. Les CTS sont force de proposition auprès des élus de la ligue selon le projet à mettre en œuvre.

Il faut savoir qu'un CTS a 45 jours pour réagir à sa lettre de mission. Passé ce délai on considère qu'elle est acceptée.

Patrice GERGES souligne qu'il peut y avoir de l'incompréhension de la part de certains CTS qui se sentent exclus de la politique de la ligue ou qui ont des difficultés à travailler dans le cadre de leurs missions. Il ne faut par exemple pas oublier de les inviter aux AG de ligues.

Jean-Marc BERAUD confirme que les Présidents de ligues doivent avoir une grande proximité avec leurs CTS. Il faut les associer au projet sportif.

Jean-Jacques GODARD regrette que certains CTS s'excluent volontairement.

Dans sa ligue, il les réunit environ tous les mois et demi.

Deux CTS sont responsables de pôles. Sans eux, ces pôles ne pourraient pas fonctionner. La ligue donne aux CTS des moyens matériels et même si certains oublient de prévenir de leurs vacances (préviennent-ils le DTN ? le DRJS ?), il faut travailler en confiance avec eux.

Il souligne aussi le rôle important de l'ETR, les membres se sentant un peu les « grands frères » des CTS.

Jean-Marie BELLICINI constate que pour certains clubs, les CTS doivent être présents sur le terrain, ce qu'ils ne peuvent pas toujours faire au vu de leur lettre de mission. Ils ne comprennent pas de ne jamais les voir.

Rémi STANGRET pense que les dirigeants les plus jeunes sont avertis de cet état de fait. Pour sa part, il demande que soient inscrits sur le site de la ligue, les congés, les participations à des stages nationaux, etc. Mais le mode de gouvernance des CTS est sans doute à repenser.

Anne-Marie VANSTEENE précise qu'un CTS est un cadre catégorie A avec une annualisation de son temps de travail. Il n'a donc pas d'emploi du temps journalier fixe ; mais il doit communiquer ses périodes d'indisponibilité.

On ne peut pas comparer un CTS avec un salarié de ligue.

Patrice GERGES indique que les pourcentages qu'on voit dans les lettres de missions ne sont que des indications. Le travail, en lien avec les Présidents de ligues, se fait en fonction de la réalité du terrain.

Alain BUTTE a de bonnes relations avec les CTS qui participent à la vie de la ligue. Il regrette les conditions de départ très rapides d'un CTS—qui avait pris la responsabilité d'un pôle et d'un centre d'entraînement.

Julien DELLAN, en Guadeloupe, félicite ses CTS, toujours présents et toujours disponibles.

Il soulève le problème des athlètes ultramarins qui, lorsqu'ils participent à des compétitions en LIFA, doivent payer leur inscription alors que la réciproque n'est pas vraie. Les déplacements en avion coûtent déjà très chers et ça ne fait pas plaisir de recevoir une facture.

Jean-Jacques GODARD justifie les droits d'inscriptions pour les athlètes hors ligue par le coût d'utilisation de stades.

Avant de terminer la réunion, Elsa PILLETTE annonce l'organisation à Paris le 23 juin d'une grande « Journée olympique » dans le cadre de la candidature aux JO 2024 « Team Paris ». Elle lance un appel aux ligues limitrophes pour une mobilisation des bénévoles.

Elle rappelle aussi que des audits de ligues peuvent être financés par l'OPCA Uniformation qui peut accompagner les ligues qui le souhaitent.

Jean-Marc BERAUD constate que le temps est passé très vite et que les presque 3 heures de réunion n'ont pas permis de terminer l'ordre du jour, il est vrai, conséquent.

Il propose donc que de telles réunions soient régulièrement organisées les veilles de Comités directeurs.

Alain MARTRES, Chargé de mission auprès du Bureau fédéral.